

Charte de fonctionnement et d'utilisation du lieu de vie / Cafétéria du lycée Victor Hugo 2019-2020

Bienvenue dans le nouveau lieu de vie / cafétéria du lycée Victor Hugo !

I Principes généraux de fonctionnement

1) Esprit du lieu de vie / Cafétéria

- ✓ Ce nouvel espace dédié à la vie lycéenne a été avant tout conçu **par et pour** les lycéens de l'établissement. Mais bien évidemment, les autres membres de la communauté éducative y sont les bienvenus et cette mixité générationnelle favorisera nous en sommes certains, le « bien vivre ensemble ».
- ✓ Il répond à un besoin d'accueil ressenti, il est une alternative aux lieux extérieurs au lycée et constitue au même titre que les autres équipements de l'établissement, un pôle à part entière de la vie de l'établissement, un outil attractif pour nos actuels et futurs lycéens, un lieu de rencontre, d'échange, de partage, de créativité, où **chacun a plaisir à venir pour se détendre, discuter, écouter de la musique, prendre un petit en-cas, reprendre des forces** dans le respect mutuel des uns et des autres, en un mot un lieu de convivialité.
- ✓ Le lieu de vie /cafétéria fait partie intégrante des locaux du lycée. A ce titre, les activités pratiquées dans cet espace ne peuvent être contraires au règlement Intérieur de l'établissement.
- ✓ Une convention d'occupation et de partenariat pour l'activité développée dans ce lieu est passée avec le lycée. Le contenu de cette convention est consultable par voie d'affichage et sur l'E.N.T. du lycée et le réseau social du lieu de Vie / Cafétéria.
- ✓ La présente charte charte fixe les règles de fonctionnement pour que cet endroit soit et demeure celui que l'on vient de décrire.

En conséquence, si un usager adoptait un comportement contraire à l'esprit du lieu et du Règlement Intérieur du lycée, l'équipe de pilotage se réserverait la possibilité de lui en interdire l'accès ponctuellement après tentative de dialogue constructif avec l'intéressé(e). Dans le cas de comportement récidivant, l'équipe de pilotage en référerait à l'équipe de Direction de l'établissement.

2) Vocation du lieu de vie/cafétéria

- ✓ C'est un espace nous avons voulu polyvalent, dynamique, vivant. Il a été pensé comme un lieu d'échange, de partage, d'information, de services, de culture, de créativité, qui privilégie la communauté scolaire et s'attache à mettre en avant des compétences

individuelles et collectives des élèves. Il peut aussi être un lieu d'accueil pour des intervenants extérieurs.

✓ C'est également un espace conçu pour être le plus compatible possible avec une démarche respectueuse des préoccupations environnementales, tant au niveau de l'écosystème à part entière que forme la cafétéria et son activité spécifique, qu'au niveau de l'ensemble plus grand (le lycée Victor Hugo) auquel elle appartient.

✓ Elle rendra des comptes sur son activité et recueillera les possibles suggestions des éco délégués du lycée. Les responsables élèves et adultes de ce lieu s'attacheront :

⇒ à générer un minimum de déchets et à valoriser les produits résiduels de son activité quotidienne via un système de compostage dans l'établissement,

⇒ à rendre cet endroit le moins énergivore possible,

⇒ à proposer aux usagers de la cafétéria des produits de consommation qualitatifs en privilégiant ou le label Bio, ou autant qu'il sera possible, les produits issus de circuits courts ainsi que des produits de fabrication locale à empreinte carbone faible.

3) Statut du lieu de vie/cafétéria

✓ Le lieu de vie / Cafétéria constitue une activité à part entière au sein de l'association « *Maison des Lycéens* » mais il possède sa propre autonomie d'organisation, de gestion et de fonctionnement au sein de l'association qu'il peut solliciter et qu'il informe à période régulière.

✓ Les membres de l'équipe d'animation et ses représentants (équipe de pilotage) choisissent les fournisseurs (en particulier concernant les produits proposés à la vente aux lycéens) avec lesquels ils souhaitent travailler.

✓ La convention qui lie le lieu de vie /cafétéria au lycée ouvre également la possibilité d'approvisionnement de l'activité Cafétéria en produits de consommation par le service d'Intendance de l'établissement.

II Organisation, animation, pilotage, gestion du lieu de vie/Cafétéria

L'organisation de ce lieu repose sur une équipe élargie appelée « **équipe d'animation** » et une équipe restreinte appelée « **équipe de pilotage** » émanation de la précédente.

① Équipe d'animation du lieu de vie / Cafétéria

1) Mission de l'équipe d'animation

L'équipe d'animation, constituée et renouvelée au début de chaque année scolaire, a la charge de la gestion quotidienne de ce lieu (ouverture, activités, événements ponctuels, fonctionnement de l'activité spécifique cafétéria, approvisionnement, suivi de stock et bilan quotidien de caisse, fermeture). Elle assurera chaque jour un nettoyage courant des locaux. Le personnel qui assure l'entretien du lycée procédera à un nettoyage plus en profondeur de façon hebdomadaire.

2) Composition de l'équipe d'animation

Elle est composée :

⇒ **de l'ensemble des élèves volontaires** identifiés en début d'année scolaire qui acceptent de consacrer un peu de leur temps libre au lycée hors cours à ce lieu.

Le temps de présence/investissement individuel dans ce lieu de vie sera limité en temps de manière à ce que les volontaires ne s'épuisent pas dans ces tâches au bénéfice de la collectivité (le lycée comportant *a priori* suffisamment d'élèves pour que tous les créneaux de fonctionnement soient pourvu) et qu'ils puissent à leur tour utiliser leur temps de liberté pour travailler pour eux-mêmes et/ou profiter à leur tour du lieu de vie en tant qu'usagers.

⇒ **des adultes encadrants** volontaires dont au moins deux Assistants d'Éducation, un Service Civique et un C.P.E. pour assurer des plages d'ouverture les plus larges possibles sur la semaine et organiser la logistique du lieu. Pourront renforcer cette équipe des Professeurs ou autres personnels du lycée, parents d'élèves également volontaires.

✓ Les membres de cette équipe élargie sont formés à l'utilisation des différents équipements pour exercer leurs tâches dans les meilleures conditions possibles.

Cette équipe assure ensemble l'animation, l'encadrement, l'organisation, le fonctionnement quotidien de ce lieu.

✓ Au sein de cette équipe élargie appelée « Équipe d'animation » sera désignée une équipe restreinte appelée « Équipe de pilotage » qui prendra les décisions liées au fonctionnement du lieu de vie / Cafétéria.

② Équipe de pilotage du lieu de vie / cafétéria

1) Mission de l'équipe de pilotage

Le rôle de cette équipe de pilotage est la prise de décision concernant les différents sujets liés au fonctionnement quotidien du lieu de vie. Cette équipe restreinte travaille en concertation et représente l'ensemble de l'équipe d'animation. Elle se réunit chaque fois qu'une prise de décision est nécessaire concernant le fonctionnement du lieu de vie / Cafétéria.

L'équipe de pilotage a en charge :

✓ la gestion quotidienne du lieu, la répartition des tâches concernant le fonctionnement de l'activité cafétéria, le choix des produits proposés à la vente, la gestion des achats, des stocks de produits.

✓ la programmation de l'activité (hebdomadaire, mensuelle, annuelle) de l'espace lieu de vie (utilisation des équipements de la salle, organisation d'événements) à la demande des utilisateurs, l'examen des suggestions des élèves, des personnels du lycée (Professeurs, C.P.E., équipe de Direction du lycée).

2) Composition de l'équipe de pilotage

Elle est composée de :

⇒ **6 membres de l'équipe d'animation** désignés par elle en début d'année scolaire à parité 3 élèves et 3 adultes. Dans le cas de candidatures multiples excédant le nombre maximal de membres, il sera procédé à un vote à un tour à la majorité relative au sein de l'équipe d'animation.

⇒ **2 personnes extérieures à l'équipe d'animation** idéalement 1 professeur ou personnel du lycée et 1 parent d'élèves. Ces personnes apporteront ainsi un regard extérieur à celui de l'équipe d'animation.

III Fonctionnement quotidien du lieu de vie / cafétéria

1) Présence humaine

Le fonctionnement quotidien sera assuré par :

⇒ une présence adulte constante sur les créneaux d'ouverture (un Service Civique, deux Assistants d'Éducation qui se répartiront les plages d'ouverture hebdomadaires, un C.P.E. ou un autre personnel en appui)

⇒ une présence ponctuelle d'élèves identifiés, membres de l'équipe d'animation, en particulier sur les temps hors cours des élèves (pauses du matin et de l'après-midi, pause méridienne, créneaux horaires entre 2 cours).

2) Horaires d'ouverture du lieu de vie et de l'activité cafétéria

	Activité Cafétéria	Accueil lieu de vie
Lundi	8h15 - 16h20	8h15 - 17h15
Mardi	8h15 - 16h20	8h15 - 17h15
Mercredi	8h15 - 13h00	8h15 - 14h00

Jeudi	8h15 - 16h00	8h15 - 16h20
Vendredi	8h15 - 12h00	8h15 - 13h00

Toute demande d'ouverture de ce lieu en dehors de ces horaires sera adressée à l'équipe de pilotage ou au chef d'établissement.

3) Locaux et équipements du lieu de vie / Cafétéria

✓ Comme les autres locaux du lycée, le lieu de vie /cafétéria a une capacité d'accueil limitée par sa surface d'une part et par les contraintes de sécurité d'autre part. , En conséquence, les animateurs et encadrants de ce lieu veilleront au respect de cette capacité d'accueil et se réserveront la possibilité, en cas de trop grande affluence, de demander courtoisement aux personnes en surnombre de quitter les lieux pour le bien être et la sécurité des usagers et pour protéger les équipements qui le composent.

⇒ **Le lieu de vie / Cafétéria, un espace multimédia.**

✓ Il est équipé d'un système de diffusion de supports multi sources pilotés par ordinateur (bouquet de chaînes de télévision, diffusion musicale en streaming), d'un téléviseur, vidéoprojecteur, d'un système de sonorisation intégré, d'un microphone à usage interne de la salle.

✓ Ces équipements au bénéfice du plus grand nombre seront confiés au groupe d'animation du lieu de vie / Cafétéria. Ils seront utilisés quotidiennement dans le cadre de l'activité du lieu.

✓ Ils pourront également être utilisés ponctuellement à la demande d'autres intervenants ou utilisateurs (animations pédagogiques ou éducatives) au sein du lieu de vie. Dans ce cas, une demande sera adressée au groupe de pilotage.

✓ La programmation musicale en particulier, sera volontairement éclectique, variée et devra constituer un fond sonore agréable et maîtrisé pour les usagers du lieu de vie et pour le voisinage dans l'établissement.

⇒ **Le lieu de vie, un espace confortable dédié aux usagers lycéens et équipé :**

✓ de salons modulaires et tables basses propices au repos et à la convivialité.

✓ de tables mange-debout amovibles et tabourets associés permettant la consommation d'en-cas, boissons,...toujours dans cet esprit de proximité, de cohabitation et de convivialité.

✓ d'un espace comptoir/passe-plat également équipé de tabourets permettant à la fois la commande/vente de produits proposés à la consommation aux usagers de la cafétéria mais également propice à la convivialité et aux échanges entre usagers et personnes animatrices et en responsabilité des locaux (adultes et élèves).

Les personnes commandant un produit au comptoir sont priées de ramener les contenants d'une part pour laisser l'emplacement qu'elles occupaient propre pour les personnes

suivantes et contribuer au bon fonctionnement des lieux par l'entraide (aucun service en salle n'étant prévu).

✓ de prises électriques permettant le chargement des téléphones portables.

⇒ **la cafétéria, un espace cuisine/comptoir sécurisé :**

✓ Dédié exclusivement aux personnes responsables du fonctionnement, de l'animation du lieu et de la vente de produits, n'occuperont ce local que les personnes de l'équipe d'animation dûment identifiées et autorisées à utiliser les équipements qu'il contient.

✓ Le local cuisine en tant qu'espace technique, sera sécurisé par une porte d'accès dont seuls les membres de l'équipe d'animation auront les clefs et fermé par un volet roulant au niveau du passe-plat / comptoir.

✓ L'ensemble de ces espaces et équipements constituent un bien collectif et chacun se doit donc d'y accorder un respect et une attention de tous les instants.

4) Utilisations proposées dans le cadre du lieu de vie/cafétéria

Deux types d'utilisation seront proposées au sein de ce lieu :

⇒ **Utilisation type « Cafétéria »**

✓ L'objectif poursuivi par cette activité est de proposer un lieu convivial de service de petite restauration (boissons chaudes et froides, graines et céréales, gâteaux, en-cas, formules,...) aux lycéens tout au long de la journée, certains lycéens ayant un temps de présence quotidien conséquent dans l'établissement. Il ne sera pas proposé de restauration alternative de type déjeuner (repas du midi), le lycée proposant déjà ce service.

✓ Les produits proposés à la vente à la cafétéria seront des produits sélectionnés par l'équipe de pilotage. Ils pourront varier à l'initiative de cette dernière. Des opérations découverte de produits spécifiques pourront être proposées à la demande, sur la base de suggestions que les usagers pourront formuler grâce à la boîte à idées permanente en libre accès dans les locaux.

✓ Ces produits devront respecter le cahier des charges de la cafétéria (produits bio, circuit court, locaux, éthiques, non nocifs pour la santé, autorisés à la vente).

✓ La politique de tarifs des produits proposés à la vente, à l'initiative de l'équipe de pilotage, devra couvrir les dépenses engagées par l'activité tout en proposant ces produits à des prix accessibles au plus grand nombre.

✓ Le paiement des consommations pourra se faire en numéraire. Il sera demandé aux consommateurs de faire l'appoint le plus souvent possible pour faciliter la tâche des animateurs de l'espace cafétéria. D'autres moyens de paiement pourront être proposés.

⇒ **Une utilisation à vocation de lieu de séjour, de repos en dehors des heures de cours**

✓ Répond à une demande forte d'espace d'accueil à l'intérieur de l'établissement (alternative aux lieux extérieurs au lycée comme endroit de pause et alternative également

aux autres locaux du lycée peu confortables, peu adaptés au séjour des élèves en groupes (comme les couloirs à proximité immédiate des salles de classes).

⇒ **Une utilisation à vocation éducative, culturelle, artistique au service des lycéens**

- ✓ un lieu possible de valorisation des compétences des lycéens dans différents domaines
- ✓ un lieu possible d'accueil pour d'éventuels intervenants extérieurs.

⇒ **Autres équipements mis à la disposition des lycéens**

- ✓ Un point presse gratuite.
- ✓ Un point de don / dépose / consultation de livres/magazines en libre service, pour partager des lectures qui auraient suscités l'intérêt de certains.
- ✓ Une Boîte à Idée Permanente mise à la disposition des lycéens et autres usagers du lieu de vie/caféteria pour formuler des suggestions et avoir une dynamique d'amélioration constante du lieu et des services et produits proposés,...L'équipe de pilotage relèvera et analysera régulièrement cette boîte.
- ✓ Un espace d'affichage/expression mural qui pourra être exploité de façons multiformes (productions graphiques, vidéo d'élèves individuellement ou en groupe, concours photos, éléments d'actualité ou présentations spécifiques thématiques,...)

5) Informations, communication du lieu de vie / caféteria à la communauté éducative

- ✓ Le lieu de vie /caféteria, en tant que qu'activité, composante à part entière du lycée, sera en lien régulier avec l'équipe de Direction du lycée.
- ✓ Le lieu de vie /caféteria communiquera sur son activité et son actualité via les canaux d'information classiques de l'établissement (E.N.T. du lycée, affichage mural sur le tableau contigu au lieu de vie/Caféteria couloir B, 1^{er} étage du lycée, écrans du hall principal) mais également sur les réseaux sociaux et plus particulièrement sur son compte de l'application *Instagram*.

L'Équipe du projet lieu de vie /Caféteria